

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 19 avril 2016

HEURE : 19 h

PRÉSENCE Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet et Jérôme Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard, Eloi Haché

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public

2. Divulgence de conflits d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est divulgué.

3. Points à l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux :

(i) Réunion ordinaire du 4 avril 2016

Modification au procès-verbal, au point 8 (4) dans affaires nouvelles le conseiller Patrice-Éloi Mallet a quitté la réunion étant en conflit d'intérêt et est revenu avant le point 8 (5). Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté avec la modification. Le conseiller Rémi Hébert, lors de cette réunion, a voté contre le procès-verbal parce qu'il est contre le sous-amendement au point No. 4.

ADOPTÉE

(ii) Réunion extraordinaire du 11 avril 2016

Modification au procès-verbal, ajouter le conseiller Jérôme Roy aux présences. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 avril 2016 soit adopté avec la modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des arrêtés modifiant le plan municipal et l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

(a) Lecture dans son intégralité des arrêtés 77-2016 et 78-2016 par les conseillers Jérôme Roy et Patrice-Éloi Mallet.

(b) Résolution pour adopter l'arrêté 77-2016 – arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan.

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'arrêté 77-2016 – arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan soit lu en 3^e lecture par son titre et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- (c) Résolution pour adopter l'arrêté 78-2016 – arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan.

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'arrêté 78-2016 – arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan soit lu en 3^{ième} lecture par son titre et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. (a) Résolution : Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan
Lettre d'engagement**

Le Conseil municipal ayant reçu une demande de la Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy qu'advenant l'incapacité de la Commission industrielle et commerciale du Grand-Shippagan de payer les coûts d'opération de projets, que la municipalité s'engage à injecter annuellement 10 000\$ maximum à la Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan pour une durée de 3 ans, de 2016 à 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. (b) Résolution : Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan
Prêt pour couvrir les taxes**

Suite à une lettre de la Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan demandant une assistance financière pour couvrir les taxes, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la municipalité de Shippagan s'engage à faire une avance de fonds à la CICGSI afin de payer les taxes foncières pour les années 2015 et 2016; cette aide représente un montant de 25,060.47\$ remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Résolution : Gino Gas Bar – acquisition de terrain

Suite aux démarches entreprises par la municipalité et la Corporation d'amélioration Centre-ville Shippagan pour l'acquisition des terrains de Gino Gas Bar et ce dans le but d'améliorer l'entrée de l'avenue Hôtel de Ville, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité de Shippagan fasse parvenir une lettre au ministre Roger Melanson afin de recevoir la confirmation que le terrain Gino Gas Bar sera transféré à la municipalité pour le montant de 1\$, que toutes les dettes et tout lien soient effacés et demandant la permission de procéder à des tests de contamination du sol avant de procéder plus loin dans le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Parole au public

Levée de la réunion 20h45